



V O L T E R R A

ATLAS RÉGLEMENTAIRE

Autorisations et réglementation en Suisse

VOLTERRA-CARPORT.CH

Analyse des démarches et autorisations canton par canton

Beaucoup de projets de carport commencent par la même question inquiète : « il me faut un permis ? » Ce volume répond en détail — mais il commence par renverser la question. La procédure d'autorisation n'est pas un obstacle entre vous et votre carport : c'est la preuve, opposable à tous, que votre construction est légale, assurable et revendable.

Un carport n'est pas un panneau posé — c'est une construction

Le droit fédéral (LAT, art. 18a) facilite largement les installations solaires posées sur des constructions **existantes** : sur beaucoup de toitures, une simple annonce suffit. Mais un carport photovoltaïque est une construction **nouvelle** : c'est le régime du permis de construire qui s'applique dans la plupart des situations — avec, selon les cantons et la taille, des procédures simplifiées. Toute la suite de ce volume découle de cette distinction.

Ce que le permis vous apporte, concrètement

Face à l'assurance — en cas de sinistre, une construction non autorisée est le premier argument d'un assureur réticent. **Face aux voisins** — l'enquête publique purge les objections une fois pour toutes ; sans elle, un voisin peut contester des années plus tard. **Face à l'acheteur** — à la revente, le permis et la note de calcul font partie du dossier de la maison ; leur absence se paie sur le prix. **Face à la commune** — une régularisation après coup coûte toujours plus cher qu'une demande avant.

La bonne nouvelle

La procédure est balisée, les plateformes cantonales sont électroniques, les communes connaissent bien les carports solaires — et le dossier peut être constitué pour vous, de la première esquisse à la mise en service (page 16). Ce volume vous donne la carte ; vous n'êtes pas obligé de conduire.



Ce qu'il faut retenir

Le permis n'est ni une loterie ni une punition : c'est un parcours connu, canton par canton — et le seul document qui transforme votre carport en actif plutôt qu'en risque.

Ce que ce volume contient — et à quelle précision

Le droit de la construction est une pyramide à trois étages, et chaque étage mérite une précision différente. Le **fédéral** et le **cantonal** sont publiés, stables et vérifiables : ce volume les traite en détail, avec sources et dates. Le **communal** — hauteurs, distances, esthétique — change d'un village à l'autre et de révision en révision : ce volume enseigne comment le vérifier, jamais ce qu'il « serait ».

Pas de tableaux communaux dans ce volume — et c'est voulu

Les quatre premiers atlas déclinent leurs 532 communes, parce que la physique et les tarifs se calculent. Le droit communal, lui, ne se calcule pas : il se consulte. Publier un tableau « règles par village » de 532 lignes serait de la fausse sécurité juridique — pire que la fausse précision. Sept fiches cantonales sourcées et datées (pages 08 à 14) remplacent ici les tableaux : c'est l'exception assumée de la collection.

Le système de mise à jour

Chaque fiche cantonale porte son bloc « **État au : août 2026** » avec ses sources et sa « **révision prévue : février 2027** » : le cycle de révision de ce volume est semestriel. Entre deux éditions, un changement signalé — par un lecteur, une commune, un canton — déclenche une mise à jour de la fiche concernée et du numéro d'édition en couverture. Si vous constatez un écart avec la pratique de votre commune : info@volterra-carport.ch.

Nos sources, et les limites de ce volume — à lire avant d'utiliser les informations

- Droit fédéral : loi sur l'aménagement du territoire (LAT, art. 18a pour le solaire) et ordonnances d'application ; raccordement : prescriptions des gestionnaires de réseau ; rétribution unique : Pronovo.
- Droit cantonal : lois cantonales sur les constructions et l'aménagement du territoire, plateformes officielles de dépôt de chaque canton, guides publiés par les administrations cantonales.
- Droit communal : règlements communaux des constructions — consultés au cas par cas lors de chaque projet, jamais généralisés ici.
- Ce volume est une information générale, datée et sourcée. Il ne constitue **ni un conseil juridique, ni une garantie de procédure ou de délai** : l'autorité communale et le droit en vigueur au jour du dépôt font seuls foi. Les émoluments et taxes existent et varient ; leurs montants relèvent de votre commune — et les questions d'argent, de l'Atlas économique.

Trois niveaux de droit se superposent sur votre parcelle. Comprendre qui décide de quoi évite l'erreur classique : chercher au mauvais étage la réponse à sa question.

LE FÉDÉRAL — le cadre

La LAT fixe les principes : où l'on construit (la zone à bâtir), et comment le solaire est favorisé — l'art. 18a déclare les installations solaires suffisamment adaptées sur les constructions existantes d'intérêt suffisant pour être largement dispensées d'autorisation. Le fédéral règle aussi le raccordement (annonce au gestionnaire de réseau avant mise en service) et la rétribution unique (Pronovo). Ce niveau est identique dans toute la Suisse.

LE CANTONAL — la procédure

Chaque canton traduit le cadre fédéral dans sa loi sur les constructions : qui délivre le permis, par quelle plateforme la demande passe, quelles procédures simplifiées existent, quels délais s'appliquent, quels services donnent leur préavis. C'est l'étage des fiches de ce volume — celui qui change quand vous traversez une frontière cantonale.

LE COMMUNAL — le détail qui décide

Hauteur maximale, distances aux limites, coefficient d'occupation, zones, exigences esthétiques : tout cela vit dans le règlement communal des constructions, différent d'un village à l'autre. C'est l'étage qui dit oui ou non à VOTRE implantation — et celui qu'aucun tableau général ne peut remplacer.



Ce qu'il faut retenir

Le fédéral dit « le solaire est voulu », le canton dit « voici la procédure », la commune dit « voici où et comment sur votre parcelle ». Les trois réponses sont nécessaires — et elles s'obtiennent dans cet ordre.

LE PARCOURS D'UNE DEMANDE

DE L'AVANT-PROJET À LA MISE EN SERVICE



Quel que soit le canton, une demande bien menée suit le même fil. Le voici, dans l'ordre — avec, à chaque étape, ce qui évite les allers-retours :

ÉTAPE	CE QUI SE PASSE	LA CLÉ
1. L'avant-projet	implantation, dimensions, nombre de places	vérifier le règlement communal AVANT de dessiner
2. Le dossier	plans, plan de situation, note de calcul SIA 261, formulaires	un dossier complet part vite ; un dossier incomplet revient
3. Le dépôt	sur la plateforme cantonale ou au guichet communal	chaque canton a sa porte d'entrée — fiches pages 08 à 14
4. L'enquête publique	publication, délai d'opposition (selon procédure)	parler aux voisins avant l'enquête, pas après
5. Le permis	délivrance, conditions éventuelles	lire les conditions — elles engagent
6. Les annonces réseau	annonce au gestionnaire de réseau, demande Pronovo	avant la mise en service, jamais après
7. La mise en service	raccordement, contrôle, compteur bidirectionnel	le dossier complet reste dans le classeur de la maison

Combien de temps ?

Honnêtement : de quelques semaines en procédure simplifiée à quelques mois en procédure ordinaire — davantage si une opposition survient ou qu'un préavis spécialisé est requis. Aucun atlas sérieux ne garantit un délai : trop de facteurs locaux entrent en jeu. La seule variable que vous maîtrisez entièrement est la qualité du dossier déposé — et c'est la plus déterminante.



Ce qu'il faut retenir

Sept étapes, un seul principe : tout ce qui est vérifié en amont — règlement communal, voisins, complétude du dossier — est du temps gagné en aval.

EN ZONE À BÂTIR

- Le cas normal — l'immense majorité des carports Volterra.
- La question n'est pas « si » mais « comment » : implantation, hauteur, distances selon le règlement communal.
- La procédure suit le parcours de la page 05, ordinaire ou simplifiée selon le canton et la taille.

HORS ZONE À BÂTIR

- Le régime d'exception du droit fédéral : construire hors zone est en principe interdit, les dérogations sont étroites.
- Un carport neuf y est rarement autorisable — mieux vaut le savoir avant d'en rêver.
- Le préavis cantonal est systématique : c'est le canton, pas la commune, qui tient la clé.

Sites protégés, ISOS et patrimoine

Certaines communes ou quartiers figurent à l'inventaire fédéral des sites construits à protéger (ISOS), dans des périmètres de protection cantonaux, ou aux abords d'objets classés. Le carport n'y est pas interdit — mais le projet passe par des préavis supplémentaires (service des monuments et sites, commissions), et l'**intégration** devient le sujet : teinte de la structure, sobriété des lignes, implantation en retrait. Nos structures thermolaquées dans la teinte RAL adaptée au contexte passent ces préavis bien plus souvent qu'on ne le croit — la clé est d'anticiper le préavis, pas de le subir.

Les autres périmètres à connaître

Selon la parcelle : espaces réservés aux eaux, alignements routiers, lignes à haute tension, dangers naturels, périmètres archéologiques. Aucun n'est fréquent, chacun se repère tôt — c'est précisément l'un des rôles de la visite technique : lire la parcelle avant de dessiner dessus.



Ce qu'il faut retenir

En zone à bâtir ordinaire, le carport est un projet balisé. En zone sensible, il reste possible — à condition de traiter le préavis patrimonial comme une étape du projet, pas comme une surprise.

C'est ici que le communal décide — et donc ici que ce volume donne des méthodes, pas des tableaux. Trois règles gouvernent l'implantation d'un carport, et chacune a sa question à poser :

La hauteur

Les règlements fixent une hauteur maximale pour les petites constructions et annexes — souvent compatible avec un carport, dont la hauteur utile se situe typiquement entre 2,3 et 3 m. La question au guichet : « quelle hauteur maximale pour une annexe non habitable dans ma zone ? »

Les distances aux limites

La règle la plus variable de Suisse romande : chaque canton fixe un cadre, chaque commune le précise, et l'accord écrit du voisin permet souvent de s'approcher davantage — parfois jusqu'en limite pour les petites constructions. Notre dossier en ligne « distances aux limites canton par canton » fait le tour du cadre cantonal ; le chiffre exact de votre zone est communal.

La zone et son affectation

Zone villa, zone village, zone centre : chacune a ses coefficients et ses exigences d'aspect. Le plan de zones communal — public, souvent en ligne sur le guichet cartographique cantonal — vous dit en une minute dans laquelle vous êtes.

L'accord du voisin : le document le moins cher du projet

Quand l'implantation idéale frôle la limite, une signature du voisin vaut mieux que dix pages de dérogation — et une conversation avant l'enquête publique vaut mieux qu'une opposition pendant. C'est l'étape la plus humaine du dossier, et statistiquement l'une des plus rentables.

Une constante pour finir : ces règles portent sur l'implantation, pas sur le photovoltaïque — la toiture solaire du carport n'ajoute en général aucune exigence propre en zone à bâtir ordinaire. C'est la structure qui se discute, rarement les modules.

Base légale cantonale

La loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et son règlement d'application encadrent toute la procédure ; le règlement communal des constructions précise zones, hauteurs et distances.

Où se dépose la demande

La demande passe par la plateforme cantonale CAMAC, qui centralise le dossier et recueille les préavis des services cantonaux concernés — la commune reste l'autorité qui délivre le permis.

Procédures

Procédure ordinaire avec enquête publique pour les constructions nouvelles ; certaines communes admettent des procédures allégées pour les petites constructions et annexes — la qualification se vérifie au guichet communal, elle n'est jamais automatique pour un carport.

À savoir dans ce canton

La CAMAC rend le circuit très lisible : un dossier complet au dépôt évite l'essentiel des allers-retours. En bordure de route cantonale ou en zone viticole protégée (Lavaux), des préavis supplémentaires s'ajoutent.

Le réflexe communal, avant tout

Hauteurs, distances aux limites, zones et exigences d'intégration relèvent du règlement communal des constructions : la première démarche est toujours la même — le consulter, ou poser la question au guichet de votre commune. Notre guide en ligne « carport solaire dans le canton de Vaud » détaille les démarches pratiques de ce canton, et le dossier Volterra (page 16) arrive à la commune complet, note de calcul SIA 261 comprise.

État au : août 2026 • Sources : législation cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire, plateforme officielle de dépôt du canton, pratique communale • Révision prévue : février 2027 — les procédures évoluent : vérifiez toujours l'état en vigueur auprès de l'autorité communale, qui seule fait foi.

Base légale cantonale

La loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et son règlement d'exécution ; le plan d'aménagement local et le règlement communal fixent le détail par zone.

Où se dépose la demande

Le canton a généralisé le dépôt électronique via la plateforme FRIAC — de l'avant-projet au permis, tout le dossier y transite, préavis compris.

Procédures

Procédure ordinaire avec mise à l'enquête pour une construction nouvelle ; une procédure simplifiée existe pour des objets de minime importance — l'appréciation appartient à la commune et au préfet, qui joue un rôle central dans le circuit fribourgeois.

À savoir dans ce canton

Les nombreuses fusions de communes fribourgeoises ont fait cohabiter plusieurs règlements sur le territoire d'une même commune fusionnée : vérifiez le règlement applicable à VOTRE secteur, pas seulement au nom de la commune.

Le réflexe communal, avant tout

Hauteurs, distances aux limites, zones et exigences d'intégration relèvent du règlement communal des constructions : la première démarche est toujours la même — le consulter, ou poser la question au guichet de votre commune. Notre guide en ligne « carport solaire dans le canton de Fribourg » détaille les démarches pratiques de ce canton, et le dossier Volterra (page 16) arrive à la commune complet, note de calcul SIA 261 comprise.

État au : août 2026 · Sources : législation cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire, plateforme officielle de dépôt du canton, pratique communale · Révision prévue : février 2027 — les procédures évoluent : vérifiez toujours l'état en vigueur auprès de l'autorité communale, qui seule fait foi.

Base légale cantonale

La loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) et ses règlements ; à Genève, le canton — et non la commune — délivre les autorisations de construire.

Où se dépose la demande

Dépôt électronique auprès du département cantonal compétent (démarches en ligne de l'État de Genève) ; la commune est consultée mais l'autorité est cantonale — c'est la grande particularité genevoise.

Procédures

Autorisation requise pour l'essentiel des constructions nouvelles ; la procédure accélérée (APA) couvre les objets de peu d'importance et raccourcit sensiblement les délais quand le projet y est éligible — l'éligibilité s'apprécie au cas par cas.

À savoir dans ce canton

Genève est le canton où la procédure décide avant la neige (les charges y sont clémentes) : le projet se gagne au dossier. La 5e zone (villas) a ses règles propres pour les constructions de peu d'importance — l'implantation s'y étudie finement.

Le réflexe communal, avant tout

Hauteurs, distances aux limites, zones et exigences d'intégration relèvent du règlement communal des constructions : la première démarche est toujours la même — le consulter, ou poser la question au guichet de votre commune. Notre guide en ligne « carport solaire dans le canton de Genève » détaille les démarches pratiques de ce canton, et le dossier Volterra (page 16) arrive à la commune complet, note de calcul SIA 261 comprise.

État au : août 2026 • Sources : législation cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire, plateforme officielle de dépôt du canton, pratique communale • Révision prévue : février 2027 — les procédures évoluent : vérifiez toujours l'état en vigueur auprès de l'autorité communale, qui seule fait foi.

Base légale cantonale

La loi cantonale sur les constructions et la législation neuchâteloise d'aménagement ; le règlement communal d'urbanisme précise zones et gabarits.

Où se dépose la demande

La plateforme cantonale SATAC gère le dépôt et le suivi électronique des demandes de permis de construire pour tout le canton.

Procédures

Procédure ordinaire avec enquête pour les constructions nouvelles ; le droit neuchâtelois connaît des procédures allégées pour les objets de minime importance — qualification à vérifier auprès de la commune.

À savoir dans ce canton

Du Littoral aux Montagnes, la même demande traverse des contextes très différents — en altitude, le dimensionnement SIA 261 joint au dossier rassure immédiatement l'autorité : c'est un argument de permis autant que de structure.

Le réflexe communal, avant tout

Hauteurs, distances aux limites, zones et exigences d'intégration relèvent du règlement communal des constructions : la première démarche est toujours la même — le consulter, ou poser la question au guichet de votre commune. Notre guide en ligne « carport solaire dans le canton de Neuchâtel » détaille les démarches pratiques de ce canton, et le dossier Volterra (page 16) arrive à la commune complet, note de calcul SIA 261 comprise.

État au : août 2026 • Sources : législation cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire, plateforme officielle de dépôt du canton, pratique communale • Révision prévue : février 2027 — les procédures évoluent : vérifiez toujours l'état en vigueur auprès de l'autorité communale, qui seule fait foi.

Base légale cantonale

La loi valaisanne sur les constructions et son ordonnance ; l'autonomie communale est forte — le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) est le document décisif.

Où se dépose la demande

Dépôt auprès de la commune, qui instruit avec le canton via la plateforme cantonale de dépôt électronique ; en zone à bâtir, la commune est l'autorité de délivrance.

Procédures

Procédure ordinaire avec enquête ; les communes valaisannes connaissent des régimes allégés pour les petites constructions — pratique variable d'une commune à l'autre, à vérifier systématiquement.

À savoir dans ce canton

Deux spécificités : les résidences secondaires (un carport lié à un logement existant reste généralement possible, mais le contexte Lex Weber impose de qualifier le projet correctement) et les stations, où les règlements d'intégration sont exigeants — teintes et gabarits s'y étudient avec la commune dès l'avant-projet.

Le réflexe communal, avant tout

Hauteurs, distances aux limites, zones et exigences d'intégration relèvent du règlement communal des constructions : la première démarche est toujours la même — le consulter, ou poser la question au guichet de votre commune. Notre guide en ligne « carport solaire dans le canton du Valais » détaille les démarches pratiques de ce canton, et le dossier Volterra (page 16) arrive à la commune complet, note de calcul SIA 261 comprise.

État au : août 2026 • Sources : législation cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire, plateforme officielle de dépôt du canton, pratique communale • Révision prévue : février 2027 — les procédures évoluent : vérifiez toujours l'état en vigueur auprès de l'autorité communale, qui seule fait foi.

Base légale cantonale

La loi jurassienne sur les constructions et l'aménagement du territoire et son décret sur le permis de construire ; les règlements communaux fixent le détail.

Où se dépose la demande

Dépôt auprès de la commune, avec instruction cantonale par le service compétent — le secrétariat communal est le premier interlocuteur, et souvent le meilleur guide du dossier local.

Procédures

Procédure ordinaire avec publication ; le petit permis existe pour les objets de minime importance — l'appréciation revient à l'autorité, un carport solaire n'y entre pas d'office.

À savoir dans ce canton

Canton de petites communes : la proximité est un atout réel — une visite au secrétariat communal avec l'avant-projet répond en vingt minutes à ce que dix courriels n'obtiennent pas. Depuis 2026, Moutier applique le droit jurassien : les projets y suivent désormais cette fiche.

Le réflexe communal, avant tout

Hauteurs, distances aux limites, zones et exigences d'intégration relèvent du règlement communal des constructions : la première démarche est toujours la même — le consulter, ou poser la question au guichet de votre commune. Notre guide en ligne « carport solaire dans le canton du Jura » détaille les démarches pratiques de ce canton, et le dossier Volterra (page 16) arrive à la commune complet, note de calcul SIA 261 comprise.

État au : août 2026 · Sources : législation cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire, plateforme officielle de dépôt du canton, pratique communale · Révision prévue : février 2027 — les procédures évoluent : vérifiez toujours l'état en vigueur auprès de l'autorité communale, qui seule fait foi.

Base légale cantonale

La loi bernoise sur les constructions et le décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire ; documentation disponible en français pour l'arrondissement du Jura bernois.

Où se dépose la demande

Le canton de Berne a généralisé le dépôt électronique via la plateforme eBau ; selon l'importance du projet, le permis relève de la commune ou de la préfecture — la préfecture joue un rôle central dans l'arrondissement.

Procédures

Petit permis de construire pour les projets de moindre importance, grand permis avec publication pour les autres — la qualification du carport se détermine au dépôt, avec la commune ou la préfecture.

À savoir dans ce canton

Le district que peu de fournisseurs couvrent est aussi l'un des mieux organisés : eBau trace chaque étape. Les charges de neige y sont sérieuses (700 à 900 m d'altitude fréquents) — la note de calcul SIA 261 jointe au dossier y est particulièrement bienvenue.

Le réflexe communal, avant tout

Hauteurs, distances aux limites, zones et exigences d'intégration relèvent du règlement communal des constructions : la première démarche est toujours la même — le consulter, ou poser la question au guichet de votre commune. Notre guide en ligne « carport solaire dans le Jura bernois » détaille les démarches pratiques de ce canton, et le dossier Volterra (page 16) arrive à la commune complet, note de calcul SIA 261 comprise.

État au : août 2026 · Sources : législation cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire, plateforme officielle de dépôt du canton, pratique communale · Révision prévue : février 2027 — les procédures évoluent : vérifiez toujours l'état en vigueur auprès de l'autorité communale, qui seule fait foi.

L'opposition d'un voisin

Le blocage le plus fréquent — et le plus évitable. Avant l'enquête : montrer le plan 3D au voisin, écouter, ajuster si possible (un mètre de décalage coûte moins qu'un mois de procédure). Pendant l'opposition : la conciliation résout la majorité des cas ; le reste se tranche par l'autorité, sur la conformité au règlement — d'où l'importance d'un projet réglementairement irréprochable au départ.

La demande de dérogation

Quand l'implantation souhaitée s'écarte du règlement (distance, hauteur), la dérogation existe — mais elle se justifie (configuration de la parcelle, absence de préjudice) et reste à l'appréciation de l'autorité. Règle d'or : concevoir d'abord un projet conforme ; ne demander une dérogation que quand la parcelle ne laisse pas le choix, jamais par confort.

Le préavis esthétique défavorable

En périmètre sensible, un préavis peut demander une autre teinte, une toiture plus sobre, un retrait. Neuf fois sur dix, l'adaptation est mineure — nos structures se thermolaquent dans la teinte demandée, et l'implantation se décale. Le préavis n'est pas un refus : c'est une négociation qui a commencé.

Le refus

Rare quand le dossier est conforme. S'il survient : comprendre le motif exact, corriger, redéposer — la voie du recours existe, mais un projet ajusté aboutit presque toujours plus vite qu'un contentieux gagné.

✓ Ce qu'il faut retenir

Aucun de ces obstacles n'est une impasse. Tous ont le même remède en amont — un dossier conforme, des voisins informés — et la même issue en aval : l'ajustement plutôt que l'affrontement.

Tout ce volume décrit un parcours que vous n'avez pas à conduire seul : la constitution du dossier fait partie du service clé en main. Concrètement, voici ce qui est pris en charge :

PIÈCE OU DÉMARCHE	QUI S'EN CHARGE	POURQUOI ÇA COMPTE
Lecture du règlement communal	Volterra, dès l'avant-projet	on dessine conforme du premier coup
Plans et plan de situation	Volterra	le plan 3D remis sert aussi au dialogue avec les voisins
Note de calcul SIA 261	notre bureau d'études, pour votre parcelle	l'argument qui rassure commune et assurance
Formulaires et dépôt sur la plateforme cantonale	Volterra, avec votre signature	un dossier complet part vite
Réponses aux demandes de compléments	Volterra	les allers-retours ne s'enlisent pas
Annonce au gestionnaire de réseau	Volterra	obligatoire avant la mise en service
Demande de rétribution unique (Pronovo)	Volterra	le délai de demande ne se rattrape pas
Dossier final remis	Volterra	permis, plans, note de calcul, garanties — le classeur de la maison

Votre rôle se résume à trois moments : valider l'avant-projet, signer la demande, et — si le cœur vous en dit — montrer le plan 3D à vos voisins autour d'un café. Le reste est notre métier ; nos FAQ en ligne « permis de construire » et le guide du permis 2026 répondent aux questions du quotidien.

Pourquoi nous tenons à faire les démarches nous-mêmes

Parce qu'un permis se gagne au dossier — et qu'un dossier de carport solaire, nous en déposons chaque mois dans tous les cantons romands. La procédure n'est un labyrinthe que la première fois ; ce n'est jamais notre première fois.

Parcours 1 — la procédure allégée (quand le canton et la commune l'admettent)

Petite construction, zone ordinaire, implantation conforme : dossier réduit, publication allégée ou dispense d'enquête selon le régime cantonal. Horizon : **quelques semaines**. La qualification n'est jamais automatique pour un carport — elle se demande, elle ne se suppose pas.

Parcours 2 — le permis ordinaire (le cas le plus fréquent)

Dossier complet, dépôt sur la plateforme cantonale, enquête publique, délivrance. Horizon : **un à trois mois** hors opposition. C'est le parcours de référence de ce volume — balisé, prévisible, et entièrement pris en charge (page 16).

Parcours 3 — la zone sensible (patrimoine, site protégé, périmètre particulier)

Mêmes étapes, plus un ou plusieurs préavis spécialisés — et un travail d'intégration en amont (teinte, gabarit, implantation). Horizon : **plusieurs mois**. La règle : traiter le préavis comme une étape de conception, pas comme un verdict.

Trois parcours, une constante : le calendrier appartient à la procédure, la qualité du dossier vous appartient. Et dans les trois cas, les annonces réseau et la demande Pronovo suivent le même fil — avant la mise en service, jamais après.

Horizons indicatifs hors oppositions et compléments, variables selon les cantons et les communes — aucune garantie de délai (méthode p. 03). Les fiches cantonales pages 08 à 14 donnent le détail de chaque circuit.

Chaque volume de la collection répond à une question, et une seule. Ensemble, ils couvrent le carport photovoltaïque de la première idée à la dernière facture — sans jamais se répéter.

VOLTERRA — ATLAS SOLAIRE

PARU

Potentiel photovoltaïque des carports en Suisse — combien votre commune produit, commune par commune. Le socle de toute la collection.

VOLTERRA — ATLAS ÉNERGIE

PARU

Production, autoconsommation et stockage — ce que devient votre courant : maison, voiture électrique, batterie, réseau.

VOLTERRA — ATLAS MOBILITÉ

PARU

Carports photovoltaïques et mobilité électrique — les kWh convertis en kilomètres : recharge, puissance, saisonnalité.

VOLTERRA — ATLAS ÉCONOMIQUE

PARU

Prix, économies et rentabilité — les kWh et les kilomètres convertis en francs : tarifs, reprise, amortissement.

VOLTERRA — ATLAS RÉGLEMENTAIRE

CE VOLUME

Autorisations et réglementation en Suisse — la pyramide fédéral-canton-commune, sept fiches cantonales datées, les parcours types.

VOLTERRA — ATLAS TECHNIQUE

PARU

Conception, dimensions et caractéristiques des carports — gabarits, structure, fondations, eau, intégration électrique : le volume qui referme la collection.

Tous les volumes parus sont téléchargeables gratuitement sur volterra-carport.ch, et librement citables avec mention de la source. L'Index SIA 261 — charges de neige des 532 communes romandes — complète la collection côté structure.



Vos démarches méritent mieux qu'une moyenne

Cet atlas donne la carte — fédéral, cantons, communes. Chaque projet Volterra est mené avec son dossier complet : lecture du règlement communal, plans, note de calcul SIA 261, dépôt, annonces réseau et Pronovo. Vous validez, nous conduisons.

Ces informations sont générales et datées : l'autorité communale et le droit en vigueur au jour du dépôt font seuls foi.



SIMULATEUR DE ZONES NEIGE & VENT

volterra-carport.ch/verificateur-zones



SIMULATEUR DE SUBVENTION PRONOVO

volterra-carport.ch/estimateur-pronovo



SIMULATEUR DE RENTABILITÉ SOLAIRE

volterra-carport.ch/simulateur-rentabilite

ÉTUDE GRATUITE POUR VOTRE COMMUNE — VOLTERRA-CARPORT.CH

VOLTERRA-CARPORT.CH

info@volterra-carport.ch · +41 26 510 21 44

Une marque de Gautschi Schick Sàrl — plus de 25 ans d'expérience en Suisse (depuis 2000) · IDE CHE-101.591.900

Site opérationnel : Rue d'Yverdon 18, 1530 Payerne